CONSEIL SYNDICAL – 2025 - 2026 - REPARTITION DES TACHES

PRESIDENCE : M. MOREAU assistée de M. COURTIAL

ADMINISTRATION GENERALE /SUIVI :

Pilotes : M. MOREAU et M. COURTIAL Concerne : coordination, organisation communication, cahier de doléances, règlement de copropriété, carnet d'entretien, relations avec administrations, gestion financière, archivage, suivi des gros contrats

.EQUIPEMENTS COLLECTIFS / SECURITE DES BATIMENTS

Pilote : O.BEVIN assisté de L. MAHUTEAU et M. GRIMBER
Concerne : ascenseurs, travaux généraux, électricité, portes, sécurité générale, éclairage extérieur, puits perdus, terrasses, épaufrures etc.

EQUIPEMENTS COLLECTIFS/ENTRETIEN DES BATIMENTS

Pilote :A.GRUMBACH assistée de –M.GRIMBER
Concerne : ménage, nettoyage, éclairage intérieur, boîtes aux lettres, interphones, peinture, locaux sou-sol.

EQUIPEMENTS COLLECTIFS / RESEAUX / CHAUFFERIE/ENERGIE

Pilote M. COURTIAL assistée de L. MAHUTEAU – O.KORINI et O. BEVIN
Concerne : exploitation des installations thermiques, canalisations, diagnostics, mise en œuvre des mesures légales et réglementaires en matière de rénovation énergétique

ESPACES EXTERIEURS

pilote M. GRIMBER assistée de M. MOREAU
Concerne espaces verts, parkings, terrains de jeux, voies de circulation et sécurité,

SITE INTERNET/ SURVEILLANCE APPLICATION REGLEMENT INTERIEUR

Pilote : M.MOREAU assistée de tous les membres du conseil
Concerne la maintenance et le développement du site internet- la surveillance de la conformité des travaux privatifs et du respect des règles de vie commune

PLAN PLURIANNUEL – DPE

Pilote ; de O.KORINI assisté de O. BEVIN et M. COURTIAL

GESTION DES PERSONNELS

Sous la responsabilité du syndic assisté du président du CS

et chacun participe au suivi des gros travaux

Fonctionnement

Le pilote ou l'un des pilotes propose une intervention, organise les recherches pour son groupe, le cas échéant trouve des entreprises, recueille des avis, fait remonter au conseil préalablement à la réunion chez le syndic. Il appartient à ce dernier de s'occuper des devis à nous présenter.
Ensuite c'est le même groupe qui doit suivre la conformité des travaux et valider ou non le résultat.